

Paris, le 17 mai 2022

Lettre aux porteurs du fonds Roche-Brune Euro PME

FR0011659937 : part P
FR0011659945 : part I
FR0013144342 : part ID

Objet : Prise en compte de critères extra-financiers dans le process de gestion

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du fonds Roche-Brune Euro PME et nous vous remercions de votre confiance.

1. Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Nous envisageons de modifier la stratégie d'investissement de votre fonds afin de pouvoir vous proposer une gestion socialement responsable : fort de notre expertise ISR sur notre gamme de gestion active investie sur des actions de grande et moyenne capitalisation, nous souhaitons décliner progressivement un process ISR adapté à la gestion des PME.

Pour ce faire, nous apportons les modifications suivantes à la gestion de votre fonds :

- La stratégie d'investissement est complétée de l'approche extra-financière mise en place au sein de votre fonds. Cette approche précise :
 - o Le référentiel ESG et la méthodologie basée sur ce référentiel
 - o Le process de gestion ISR avec une exposition de votre fonds à hauteur minimum de 90% au marché actions répondant aux critères ESG définis, après élimination de minimum 20% des actions les moins bien notées de l'univers d'investissement.
 - o Les limites méthodologiques
 - o Les indicateurs d'impacts extra-financiers suivis
 - o La labellisation de l'OPC : à date le fonds n'est pas labellisé par le *Label ISR*
- Le risque de durabilité est précisé
- Votre fonds sera renommé en Roche-Brune Euro PME Responsables (auparavant Roche-Brune Euro PME)

Les modalités d'affectation de la part ID sont modifiées : le résultat et les plus-values réalisées seront désormais capitalisées.

20 rue de la Baume
 CS 10020
 75 383 PARIS CEDEX 08

Téléphone : 01 55 31 24 00
 Télécopieur : 01 55 31 24 69
www.apicil-asset-management.com

2. Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Les modifications entreront en vigueur le 24 mai 2022

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 23 mai 2022.

3. Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement/risque : NON
 Augmentation du profil de risque : NON
 Augmentation potentielle des frais : OUI
 Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : NON SIGNIFICATIF 

Si l'ampleur de la modification sur le profil de rendement / risque est peu significative, elle entraîne néanmoins pour l'OPC une augmentation des frais : les frais de recherche sont facturés à l'OPC. A date, ces frais sont évalués à max 5 bp de l'OPC.

4. Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Néant

5. Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Le tableau ci-dessous reprend le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	Non	Oui
		<p>II Référentiel ESG - Méthodologie basée sur les notations Ecofinance Gaia-Rating</p> <p>Gaia-Rating utilise deux référentiels pour noter les entreprises selon leur appartenance géographique : France et Europe. ¶</p> <p>Ces référentiels sont composés d'indicateurs ESG, dont le nombre dépend du macro-secteur de l'entreprise : Industrie, Distribution et Service. ¶</p> <p>Par ailleurs, ces indicateurs sont répartis en quatre thématiques : Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes Externes, elles-mêmes composées de plusieurs sous-thématiques. ¶</p> <p>La note globale est la moyenne pondérée des notes des thématiques. Le facteur de pondération est fonction de plusieurs critères (disponibilité des données, tendance, valeur absolue). ¶</p>

		<p>Processus et politique de gestion-ISR</p> <p>L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) intervient en amont de la construction de portefeuille. L'objectif recherché est par l'application du processus d'exclusion de réduire l'univers d'investissement de 20%. Les entreprises en portefeuille qui ne répondent pas à notre approche systématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> → ne peuvent pas représenter plus de 10% de la poche actions → doivent sortir de nos portefeuilles si un critère de notation ESG n'est pas rempli pendant plus de 3 mois. <p>Sur la base de la méthodologie EtiFinance Gaia-Rating par le risque, l'approche ISR d'Apicil-AM intègre une notation qui vise à ne conserver au sein de l'univers d'investissement que 80% des sociétés les mieux notées selon la notation ESG Globale de EtiFinance Gaia-Rating et correspondant à la note de synthèse relative à l'un des 3 macro secteurs (Industrie, Distribution et Service).</p> <p>L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) des valeurs intervient en préalable du processus d'investissement pour définir l'univers d'investissement (valeurs comprises dans l'Indicateur après exclusion de 20% d'entre elles sur la base de critères ESG). Cette analyse systématique et simultanée des 3 critères E, S, G et PPE (parties prenantes externes) a pour objet de réduire l'univers d'investissement de manière significative afin de contraindre les choix d'investissement aux entreprises les plus vertueuses selon l'analyse de la société de gestion. Ainsi et pour illustrer les choix d'exclusion, nous recherchons au sein du critère environnemental à ne pas être exposé aux sociétés n'ayant pas d'actions contre leur impact sur le réchauffement climatique. Concernant le critère Social, nous souhaitons notamment favoriser les entreprises ayant des actions positives de formation du capital humain. Concernant le critère de la Gouvernance, nous souhaitons privilégier les entreprises ayant adopté des standards de gouvernance (Board, comptabilité) de haut niveau. Enfin, concernant le critère PPE, nous souhaitons privilégier les entreprises attentives à la santé économique de leurs fournisseurs.</p> <p>Par ailleurs, la prise en compte des éléments extra-financiers nous permet de réaliser une meilleure appréciation du couple rendement/risque de durabilité des émetteurs ainsi qu'une plus juste évaluation de la prime de risque.</p> <p>Sur la base des données transmises par les émetteurs à EtiFinance Gaia-Rating, la gestion met en place un processus qui vise à filtrer l'univers d'investissement.</p>
--	--	--

		<div data-bbox="646 553 1465 1579" style="border: 1px dashed gray; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • → Des émetteurs répondant aux exclusions normatives suivantes²: <ul style="list-style-type: none"> ○ → Sociétés non conformes au Global Compact ○ → Sociétés non conformes aux Conventions d'Ottawa et d'Oslo * ○ → Sociétés ayant des liens avec les armes controversées * Cette exclusion s'impose à l'ensemble des sociétés de gestion françaises. • → Des émetteurs répondant aux exclusions sectorielles suivantes²: <ul style="list-style-type: none"> ○ → Divertissement pour adultes (>25% du Chiffre d'Affaires) ○ → Jeux d'argent (>25% du Chiffre d'Affaires) ○ → Tabac (>25% du Chiffre d'Affaires) ○ → Production d'énergie thermique au charbon (>10% du Chiffre d'Affaires) ○ → Exclusion des émetteurs disposant d'une capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique supérieure à 10 GW de production. ○ → Produisant plus de 20 Mt de tonnes de charbon thermique par an. ○ → Investissant dans les entreprises qui développent de nouveaux projets charbon (mines, infrastructures, centrales). ○ → Entreprises dont leurs revenus proviennent de l'huile de schiste, gaz de schiste et sables bitumineux (>10% du Chiffre d'affaires). ¶ • → Des émetteurs les plus controversés (note de 5 chez Gaia Rating) • → Des émetteurs ayant une notation Gaia Rating inférieure à 31 (sur 100). ¶ <p>Approche dérogatoire²:</p> <p>L'approche d'exclusion peut, le cas échéant, et sur la base d'une analyse rigoureuse validée en Comité mensuel ESG conduire à ajuster les notes proposées par Ethifinance Gaia Rating. Cette priorité donnée à la lecture qualitative sera limitée à 10% du nombre de valeurs en position dans le Fonds.</p> <p>Un comité Extra-financier se tient semestriellement afin d'étudier les éventuelles évolutions à prendre en compte pour notre stratégie ISR.</p> <p>¶</p> <p>Un comité ESG se tient mensuellement afin d'étudier les évolutions des notations de Gaia Rating. Ce Comité a également en charge la validation des analyses extra-financières d'émetteurs relatives au processus dérogatoire décrit plus haut.</p> <p>¶</p> <p>L'OPC est classé article 8 selon la réglementation UE 2019/2088 (SFDR).</p> <p>¶</p> </div> <div data-bbox="646 1579 1465 1814" style="border: 1px dashed gray; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p>Limites méthodologiques</p> <p>Pour déterminer la qualité extra-financière des titres dans les portefeuilles, le fonds s'appuie sur la méthodologie de Ethifinance Gaia Rating et, en particulier, sur le score ESG Global dérivé de ces modèles. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière de l'OPC sont donc celles auxquelles Ethifinance Gaia Rating sont confrontés dans le développement de leur modèle de notation ESG. Ces limites sont de plusieurs types²:</p> <ul style="list-style-type: none"> • → Absence de données ou données incomplètes de la part des entreprises notées (par exemple celles relatives à leur capacité à gérer leurs risques ESG). • → Quantité et qualité des données ESG à traiter par Ethifinance Gaia Rating (flux d'information important en continu à intégrer dans le modèle). Chez Ethifinance, le nombre de sociétés couvertes (2000) limite pour le moment ce risque. </div> <div data-bbox="646 1814 1465 1953" style="border: 1px dashed gray; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • → Identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG traité en amont du modèle de Ethifinance Gaia Rating pour chaque secteur (et parfois pour chaque entreprise). <p>Par conséquent, il existe un risque que la société de gestion évalue incorrectement un titre ou un émetteur.</p> </div>
--	--	---

		<p>Indicateurs d'impacts</p> <p>La société de gestion a mis en place un suivi de l'impact extra-financier de ses décisions d'investissements. Ces indicateurs d'impacts seront les suivants :</p> <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> → Emissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à l'énergie) (tonne CO2 eq.) → Intensité Carbone²: Emissions CO2 scope 1 et 2 / Chiffre d'affaires <p>Social</p> <ul style="list-style-type: none"> → Taux d'absentéisme → Existence de dispositifs de partage des bénéfices (intéressement, actionariat salarié, etc.) hors dispositifs légaux <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> → Taux d'indépendance du Conseil → Part des femmes au Comité Exécutif <p>Droit de l'homme</p> <ul style="list-style-type: none"> → Engagement dans la promotion du dialogue social <p>⊗</p> <p>Labellisation</p> <p>L'OFC Roche-Brune Euro PME Responsables ne bénéficie pas du Label ISR.</p>
Modalités d'affectation des sommes distribuables	Part P : Capitalisation Part I : Capitalisation Part ID : Distribution	Part P : Capitalisation Part I : Capitalisation Part ID : Capitalisation

Informations pratiques		
Dénomination	Roche-Brune Euro PME	Roche-Brune Euro PME Responsables

Les modifications ci-dessus ne sont pas soumises à l'agrément de l'AMF.

6. Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus du fonds sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion APICIL Asset Management au 20 rue de la Baume, 75008 Paris et sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du DICI.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre interlocuteur habituel, qui se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.



20 rue de la Baume
CS 10020
75 383 PARIS CEDEX 08

Téléphone : 01 55 31 24 00

Télécopieur : 01 55 31 24 69

www.apicil-asset-management.com

Enfin, nous vous invitons à consulter le site internet et la page de votre fonds reprenant les différents reportings et rapports en ligne : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>.

En vous remerciant pour la confiance que vous voulez bien nous témoigner, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nathalie Tribolet", is written over the printed name.

Nathalie TRIBOLET
Directeur Général Délégué